

Généalogie et ADN

Depuis quelque temps, le tout petit monde de la généalogie sur les réseaux sociaux partage autour des recherches ADN à but spécifiquement généalogique, des promesses éventuelles de cette nouvelle pratique arrivée, d'abord aux États-Unis, puis en Europe et que l'on appelle généalogie génétique. Les médias classiques s'intéressent également à cette nouvelle mode (par exemple : Guillaume DE MORANT était au cœur d'un reportage au JT du soir de M6)

Cette pratique est pourtant légalement interdite en France. Aussi, ce sont essentiellement des laboratoires américains et israéliens qui, en réalisant ces analyses par milliers ou millions de par le monde, se constituent des fichiers et vous promettent (votre ADN révélant votre patrimoine unique) tant de découvrir les groupes ethniques et les régions géographiques de vos origines, que de trouver de nouveaux parents inconnus à travers votre ADN partagé...



Je partage largement les nombreuses réticences concernant les différents risques d'utilisation commerciales que ces sociétés peuvent ou pourraient faire de ces immenses bases de données. En effet, les entreprises qui commercialisent ces tests ne le font pas par philanthropie, elles souhaitent en tirer des bénéfices.

Sur le plan philosophique, que « *23andMe* » vendent ces données à un laboratoire pharmaceutique, pour que celui-ci les utilise en vue de recherches médicales pour créer de nouveaux vaccins, ou médicaments, semble, au premier abord, très intéressant et utile. « *23andMe* » se vantant de pouvoir évaluer vos risques de développer telle ou telle maladie, imaginons maintenant qu'une grande société d'assurance mondiale arrive à récupérer une partie de ces données génétiques. Que pensez-vous que fera cette société d'assurance en découvrant que votre ADN contient certains marqueurs que l'on relève sur les personnes atteintes de la maladie de Parkinson ou Alzheimer par exemple : pour moi, pour mes enfants dans quelques années, ou même mes petits-enfants dans quelques décennies puisqu'ils partageront tous une part de mon ADN.

Vous avez compris que je ne suis pas favorable, ni prêt à faire ce test. Il y a une immense différence entre étudier la génétique d'une population d'un point de vue global et statistique et autoriser le test ADN particulier et personnel. Mettre les deux approches sur le même plan me semble malhonnête et dangereux.

Pourtant, c'est une autre question que je me pose: **la généalogie génétique est-elle de la généalogie ?**

Quand on sait quelles difficultés rencontre le généalogiste lambda pour faire son arbre et remonter à ses ancêtres au-delà des BMS (baptême, mariage, sépulture) ou d'archives notariales (soit d'environ 1600-1650), ça lui fait une « *belle jambe* » de savoir que grâce à ces tests ADN, il pourra (peut-être ?) reconstituer aussi les cheminements de ses populations ancestrales à travers les continents depuis 10 000 ou 20 000 ans !

D'ailleurs les origines géographiques données sont aussi à prendre avec précaution. Là encore, si ces analyses ont un véritable fondement scientifique : il est possible de repérer dans notre ADN l'héritage de grands groupes de population historiques, dont on sait retracer les déplacements à travers le temps. «C'est une discipline en soi, très complexe, tempête Paul Verdu, généticien chargé de recherche au CNRS, du Muséum national d'histoire naturelle- musée de l'Homme, à Paris. Obtenir de vrais résultats nécessiterait beaucoup de travail et d'énormes moyens.» Pour rattacher nos gènes à des pays d'origine précis, les sites croisent leurs bases scientifiques avec des données déclaratives fournies par les personnes testées (lieu de vie, arbre généalogique...) et s'exposent ainsi à de sacrées approximations.

Par ailleurs, dans la majorité des cas, nos ancêtres officiels sont aussi nos ancêtres génétiques. Certes, il y a des enfants nés de père inconnu qui ont été élevés (et parfois reconnus) par un autre père, et il y a toujours une part possible de parenté mal attribuée. Et cela soulève donc la question (qui se posait déjà avant la généalogie génétique) de savoir s'il vaut mieux suivre les liens du cœur ou les liens du sang.

Il me semble en effet qu'il existe trois types de liens entre un enfant et ses parents : les liens officiels, ce que nous dit l'état civil et que révèle la généalogie « traditionnelle », les liens du sang (celui des parents biologiques), mais il ne faut pas oublier les liens du cœur (ceux que l'enfant considère vraiment comme ses parents).

Pour la grande majorité des cas, en effet, les liens officiels seront également les liens du sang et les liens du cœur. Mais, dans certains cas, il se pose la question de savoir quels liens doivent être privilégiés et mis en avant dans l'arbre généalogique. Cette question se pose pour le cas d'un père inconnu, mais elle se poserait aussi pour le cas d'un enfant adopté : quels parents indiquer dans l'arbre ? Ses parents adoptifs ou ses parents biologiques (s'ils sont connus) ? De même, pour un enfant placé en nourrice pendant de longues années, faut-il considérer ce lien ou l'oublier puisqu'officiellement il n'existe pas ?

Cependant, lorsque les générations passent, les preuves des liens du cœur et des liens du sang s'estompent, et seuls restent les liens officiels retrouvés par la généalogie classique

À l'avenir la généalogie génétique pourra-t-elle un jour permettre de retrouver un parent biologique ? Permettra-t-elle de répondre à des questionnements complémentaires à la généalogie classique. ? La généalogie génétique va-t-elle s'intégrer de plus en plus aux pratiques généalogiques ? Les tests ADN vont devenir de plus en plus fiables (*nous en sommes encore loin malgré certains succès anecdotiques relatés par les chauds partisans et/ou les publicités des sociétés réalisant ces tests.*) ? De nouveaux outils vont-ils être créés avec, peut-être, la prise en compte des correspondances ADN dans les logiciels de généalogie, la possibilité de gérer plusieurs types de filiation dans un même arbre, etc. ?